

AVIS

Le recueil des actes administratifs pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 est à la disposition du public à l'accueil de l'hôtel de ville, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A Saint-Palais-sur-Mer,

Le - 6 JAN. 2021

Le maire,



Claude BAUDIN